



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 octobre 2021
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8887^e séance, le 27 octobre 2021, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son soutien au peuple sud-soudanais et son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la République du Soudan du Sud.

Le Conseil réitère son appui à l'« Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud », conclu en 2018. Il se félicite de l'investiture des membres du corps législatif national provisoire, qui constitue une étape importante dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

Le Conseil prend note de la lettre du Secrétaire général datée du 15 juillet 2021 ([S/2021/661](#)), transmise en application de la résolution [2567 \(2021\)](#), et de la conclusion de la mission d'évaluation des besoins selon laquelle les Sud-Soudanais montrent de « fortes aspirations à des élections crédibles et pacifiques, quoique tempérées par des préoccupations généralisées au sujet de la précarité de la situation politique, socioéconomique et de sécurité ». Il prie le Secrétaire général de créer une équipe d'assistance électorale intégrée placée sous la direction de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), conformément à la résolution [2567 \(2021\)](#), aux fins de la mise en œuvre des activités d'assistance électorale de phase 1 décrites dans l'annexe à sa lettre du 15 juillet 2021 ([S/2021/661](#)), à l'appui de la feuille de route établie en vue des élections qui est présentée dans l'Accord revitalisé.

Le Conseil est conscient que la tenue d'élections libres et régulières, qui reflètent la volonté de l'ensemble de la population sud-soudanaise, avec la participation pleine, égale et véritable des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des déplacés, des réfugiés et des membres de tous les groupes politiques, sera essentielle pour permettre une transition vers un État stable, inclusif, démocratique et autonome. Il souligne que les élections devront être précédées d'un processus d'élaboration constitutionnelle inclusif et transparent, qui soit mené dans un environnement respectueux du droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, et qui encourage la participation citoyenne.

Le Conseil exhorte les autorités sud-soudanaises à faire des progrès sur certains points clefs, notamment l'adoption des mesures de sécurité nécessaires ; l'établissement du cadre juridique des élections, y compris le système électoral, la délimitation des circonscriptions, le recensement national,



les mesures particulières concernant les déplacés et les réfugiés, le vote à l'étranger, les mécanismes de règlement des différends et l'observation des élections, ainsi que le type et le niveau d'élections à tenir ; la composition et le fonctionnement de la Commission électorale nationale et la désignation de ses membres, tant à Djouba qu'au niveau infranational ; l'allocation de ressources destinées à couvrir les frais de fonctionnement de la Commission électorale nationale et l'établissement d'un budget pour les opérations électorales.

Le Conseil salue le rôle moteur de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui contribue au processus de paix au Soudan du Sud, et se félicite que l'IGAD et ses États membres, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité, et les pays de la région continuent de s'engager et de s'employer à dialoguer avec les dirigeants sud-soudanais afin de résoudre la crise actuelle et de fournir un appui rapide et soutenu aux processus électoraux au Soudan du Sud

Le Conseil exprime sa profonde inquiétude face à l'augmentation des violences entre groupes armés dans certaines régions du Soudan du Sud, qui ont fait des milliers de morts et de déplacés, et condamne tous les actes de violence, toutes les violations des droits humains et atteintes à ces droits ainsi que toutes les violations du droit international humanitaire commis par toutes les parties au Soudan du Sud. Il appelle les dirigeants sud-soudanais à prendre sans délai des mesures efficaces pour rétablir la stabilité dans tout le pays afin de faciliter la préparation et la tenue d'élections libres et régulières, comme le prévoit l'Accord revitalisé. Il se félicite de l'appel au cessez-le-feu lancé par le Gouvernement sud-soudanais.

Le Conseil salue le travail de la MINUSS et rend hommage à ce que font les Casques bleus et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour mettre en œuvre le mandat de la Mission dans un environnement difficile. »
